BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2022-0056 /PRES-TRANS/PM MEFP/MESRI/MFPTPS portant création d'emplois à l'Université Norbert ZONGO (à titre de régularisation)

nº000104

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 1^{er} mars 2022 ;

- Vu le décret n°2022-041/PRES du 03 mars 2022 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le décret n°2022-053/PRES du 05 mars 2022 portant composition du Gouvernement ;
- **Vu** le décret n°2022-0026/PRES/PM/SGG-CM du 31 mars 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016 ;
- Vu la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création d'établissements publics ;
- Vu le décret n°2005-460/PRES/PM/MESSRS/MFB du 31 août 2005 portant création de l'Université de Koudougou;
- Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut genéral des Etablissements Publics de l'Etat à caractère Scientifique, Culturel et Technique (EPSCT);
- **Vu** le décret n°2021-0264/PRES/PM/MINEFID/MESRSI du 20 avril 2021 portant approbation des statuts de l'Université Norbert ZONGO;
- **Vu** le décret n°2018-0085/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 15 février 2018 portant changement de dénomination de l'Université de Koudougou ;
- Vu le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 9 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche :
- Vu le décret n°2021-0398/PRES/PM/MESRSI du 17 mai 2021 portant organisation du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation;
- Vu les trente-et-deux (32) copies d'attestations d'inscription des enseignantschercheurs de l'Université Norbert ZONGO à la 43^{ème} session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 08 juillet au 03 août 2021 :
- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 19 janvier 2022;



DECRETE

Article 1:

Il est créé à l'Université Norbert ZONGO, au titre de l'année 2021 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 43^{ème} session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), trente-deux (32) emplois de l'Enseignement supérieur répartis ainsi qu'il suit :

I. Deux (02) emplois de professeur titulaire dont :

- 1) un (01) emploi en Géographie physique et environnementale à l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres et Sciences Humaines (UFR/LSH);
- 2) un (01) emploi en Biologie et Ecologie Végétales à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Technologies (UFR/ST).

II. Onze (11) emplois de maître de conférences répartis comme suit :

- 1) Cinq (05) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres et Sciences Humaines (UFR/LSH) dont :
 - un (01) emploi en Culturologie, culture et littérature africaine écrite ;
 - un (01) emploi en Histoire et civilisation africaines ;
 - un (01) emploi en Histoire contemporaine ;
 - un (01) emploi en Histoire de l'art;
 - un (01) emploi en Géographie urbaine.
- 2) Cinq (05) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Technologies (UFR/ST) dont :
 - deux (02) emplois en Biochimie (substances naturelles);
 - un (01) emploi en Biologie et Ecologie Végétales ;
 - un (01) emploi en Physique : Géophysique externe ;
 - un (01) emploi en Mathématiques : Mathématiques appliquées (Recherche opérationnelle).
- 3) Un (01) emploi en Economie internationale, mondialisation à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences économiques et de Gestion (UFR/SEG).



III. Dix-neuf (19) emplois de maître-assistant répartis comme suit :

- 1) Treize (13) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Technologies (UFR/ST) dont :
 - deux (02) emplois en Mathématiques : Algèbre ;
 - un (01) emploi en Physique (Physique des matériaux et Energétique);
 - un (01) emploi en Physique des semi-conducteurs/Energie photovoltaïque ;
 - un (01) emploi en Phénomènes de Transfert et Energétique ;
 - un (01) emploi en Thermique, thermique solaire et Génie des Procédés ;
 - un (01) emploi en Chimie : Chimie organique : Chimie des substances naturelles ;
 - un (01) emploi en Biochimie des produits naturels-Bromatologie;
 - un (01) emploi en Biochimie-Microbiologie;
 - un (01) emploi en Biochimie-Microbiologie/biotechnologie;
 - un (01) emploi en Microbiologie;
 - un (01) emploi en Génétique/Biologie Moléculaire;
 - un (01) emploi en Physiologie animale.
- 2) Quatre (04) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences économiques et de Gestion (UFR/SEG) dont :
 - trois (03) emplois en Economie du développement;
 - un (01) emploi en Economie internationale, mondialisation.
- 3) Deux (02) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres et Sciences Humaines (UFR/LSH) dont :
 - un (01) emploi en Psychologie de l'éducation et de développement ;
 - un (01) emploi en Archéologie.



Article 2: Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 20 avril 2022



Lieutenant-Colonel Paul-Henri Sandaogo DAMIBA

Le Premier Ministre

Albert OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Seglaro Abel SOME

Frédéric OUATTARA

Le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale

Bassolma BAZIE